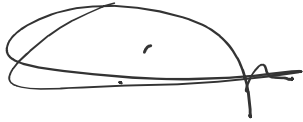


Ville de Vaucresson

Charte de la démocratie locale

Novembre 2020





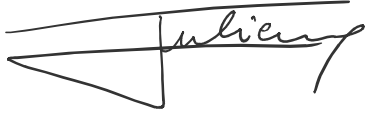
Eric Bertier



Bruno Froideval



Catherine Bloch



Thierry Julienne



Alix Casal

Bertrand Jacquel



Diane De Robiano



Jerome Leonelli



Hélène Connan



Jean-François Jacques



Sandrine Descamps



Laurent Prél



Gosia Feuga



Nicolas Moreau



Carmen Mattsson



Fabrice Fages



Hélène Blandin



Guilhem Eychenne

Fabienne Garon



Caroline Chinardet

Gilles Vergnory



Romain Carayol



Eric Flamand



Juliette Lardans

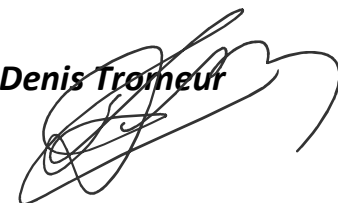


Patrice Henry



Camille Carenini

Denis Tromeur



DEMOCRATIE LOCALE, INNOVATION, DEVELOPPEMENT DURABLE sont les trois valeurs qui irriguent l'action au service de Vaucresson et des Vaucressonnais.

Développer l'écoute des habitants, ouvrir le débat au-delà du cadre réglementaire, assurer la compréhension des actions décidées en Conseil municipal et favoriser une participation citoyenne large, c'est permettre à l'action publique d'être plus juste, plus efficace, plus conforme à l'intérêt général.

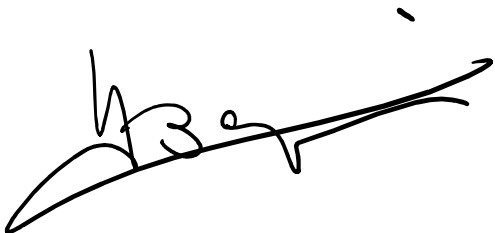
Il s'agit d'intégrer dans un esprit de **participation constructive**, de **collaboration** et de **sincérité**, les Vaucressonnais qui connaissent la vie au quotidien des quartiers, qui œuvrent localement ou qui utilisent périodiquement les services de la ville.

Concrètement, il s'agit d'assurer un **dialogue régulier et consensuel** prenant en considération :

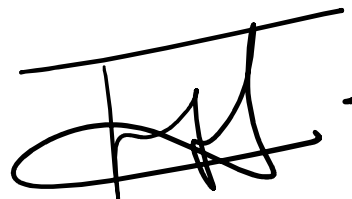
- L'expression et la compréhension des besoins des uns et des autres
- Le rapport entre les intérêts individuels et l'intérêt général.

En donnant la **possibilité à chacun de s'impliquer**, cette démarche place les habitants au cœur des actions menées par la Ville. Ils sont alors des **citoyens actifs** dans le processus de création, d'évolution ou d'amélioration de l'espace public et des services publics.

La démocratie participative, **c'est le choix de faire appel à l'intelligence collective**. Cela suppose de garantir des règles du jeu claires, une information riche, le respect des échanges et le choix de l'intérêt général. C'est le sens même de cette charte élaborée par une équipe d'élus.



Nadine BOUQUIN
Maire-adjoint
enfance et modernisation
de l'action municipale



Véronique JACQUELINE
Maire

I. LA DEMOCRATIE LOCALE ?

L'article L. 2141-1 du code général des collectivités territoriales pose le principe de la démocratie locale et « *le droit pour les habitants de la commune à être informés des affaires de celles-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent* ».

La démocratie locale doit être le complément indispensable de la démocratie représentative du conseil municipal. On distingue 3 modes d'engagement :

- **Participatif** : les citoyens bénévoles ou volontaires pour agir
- **Contributif** : les instances opérationnelles (services territoriaux, associations, syndicats)
- **Représentatif** : les élus locaux légitimés par le suffrage universel.

II. POURQUOI UNE CHARTE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ?

La charte a pour but de préciser le cadre de la démocratie exercée à Vaucresson, **les rôles et les missions** de chacun et établit par écrit **les engagements** que prendront ensemble les membres actifs. Elle explicite **les moyens et les outils** à mettre en place pour faire vivre la démocratie locale à Vaucresson.

III. LES LEVIERS DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

L'opportunité de mettre en place une démarche participative est déterminée en amont des projets. L'analyse du contexte, la prise en compte de toutes les parties, la clarification des contraintes techniques, réglementaires et financières permettent de définir les leviers à utiliser. Le processus de démocratie locale est précisé dans le cahier des charges de chaque projet. ***In fine*, la responsabilité de la décision définitive revient à la Ville.**

Il existe 4 leviers dans le processus de démocratie participative :



INFORMER : L'information des Vaucressonnais est un préalable à toute démarche. Dans le cas d'un projet défini, elle est le principal levier mis en œuvre.



CONSULTER : Les citoyens et les acteurs sont sollicités pour enrichir le projet initial par la collecte des points de vue, des attentes et des besoins, en particulier lorsque les solutions possibles sont limitées. Il peut s'agir d'enquêtes, de questionnaires, de cahiers de doléances, de micro-trottoirs, de réunions publiques, etc.



CONCARTER : Il s'agit d'une réflexion commune autour d'un projet comportant des alternatives. La concertation permet la confrontation entre les expertises techniques ou légales liées au projet et l'appréciation d'usage apportée par les habitants. Elle permet la recherche d'un compromis. Les élus s'engagent à rendre compte des suites données aux discussions en argumentant les raisons de la prise en compte ou non des propositions formulées.



CO-CONSTRUIRE : Les citoyens et les acteurs participent activement à l'élaboration de tout ou partie d'un projet. Une bonne compréhension des enjeux du projet et des latitudes dont disposent les participants est essentielle au succès de la démarche. Le groupe de co-construction est toujours accompagné par les services de la Ville et les élus en charge du projet.

IV. LES CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les principaux acteurs de la démocratie participative sont :

- **Les élus municipaux** légitimés par le suffrage universel.
- **Les services de la Ville** apportant l'expertise technique.
- **Les associations, les syndicats** contribuant à la vie de la démocratie locale.
- **Les Vaucressonnais bénévoles** et engagés dans l'exercice de la démocratie locale.

La démocratie participative fonctionne sur la base d'un **référentiel commun**. L'adhésion de tous les acteurs à la présente charte est indispensable.

A. Culture de la démocratie participative

- La formation personnelle et collective est une condition pour participer et argumenter. Elle est motivée par une prise de conscience nécessaire de la complexité des débats.
- Rechercher le retour d'expériences : l'ensemble des acteurs doit observer des réalisations et leurs conséquences dans d'autres villes, etc.
- Avoir un avis minoritaire ne doit pas démobiliser ou permettre de dénigrer.
- Avoir conscience que participer n'implique pas que son propre avis soit retenu.

B. Caractéristiques de l'implication

- Obtenir un accord commun sur le temps collectivement consacré, au regard des possibilités d'implication personnelle et du principe de réalité.
- Rechercher un niveau d'implication personnelle fort chez l'ensemble des acteurs.
- Prendre en compte les disparités des disponibilités et des compétences.

C. Définition claire des attitudes et postures

- Ecoute, bienveillance, respect de l'autre, ouverture, sincérité, confiance réciproque sont nécessaires.
- Accepter les divergences, relativiser les opinions et reconnaître les avis majoritaires.
- Distinguer : opinions / hypothèses / savoirs. Chaque participant doit pouvoir expliquer ce qu'il dit : le caractériser, l'expliquer, le fonder par des références et des exemples.
- Garder la confidentialité d'éléments apportés pour nourrir la réflexion et qui n'ont pas vocation à être diffusés.
- Garantir l'égalité d'accès à l'information, à la parole, à l'écoute pour la qualité des débats.

Qualités requises auprès des acteurs : connaissances, curiosité, ouverture d'esprit.

Attitudes requises : tolérance, écoute, respect de l'avis majoritaire ...

Techniques à acquérir : utilisation des argumentaires, benchmarking.

Méthodes requises : organisation collective du travail (expression des idées, prises de paroles, opérateur des synthèses, modalités de la prise de décision).

V. LES OUTILS DE LA DEMOCRATIE LOCALE

La démarche participative relative à un projet se construit par des temps d'explication, de mobilisation, de travail, complémentaires des temps de présentation.

A. Les moyens de communication de la Ville

Le journal de Vaucresson, le site internet, les lettres d'information, la page Facebook, les panneaux lumineux et d'affichage livrent une information aux Vaucressonnais.

Un espace Démocratie locale est réservé sur le site Internet et dans le journal de Vaucresson.

Un échange périodique et direct est organisé avec les élus : présence au marché, rencontres interactives autour d'un thème ou d'un bilan quantitatif ou qualitatif.

B. Les réunions d'information publique

Ces réunions sont l'occasion pour la Ville d'informer les habitants sur les projets ou sur les principales actions en cours. Elles se tiennent en présentiel ou distanciel et sont ouvertes à tous les habitants de la ville.

C. Les comités et ateliers participatifs

Les **comités participatifs** sont des instances récurrentes thématiques (éducation, espaces loisirs, sports et compétition, médiathèque, etc.) qui travaillent à partir d'une feuille de route pluriannuelle. Chaque comité définit son mode de fonctionnement interne présenté et voté en conseil municipal. Dans un souci de pluralité et de diversité, chaque personne n'est membre que d'un seul comité participatif. **Les membres acceptent la présente charte ; leur signature les engage.**

Les **ateliers participatifs** sont mis en œuvre pour un projet ponctuel et ont vocation à l'amender dans le cadre d'une véritable co-production. Un intervenant extérieur participant au projet peut y être associé.

Ces instances participatives sont animées par un élu accompagné par des services de la Ville. Elles accueillent des citoyens volontaires ayant répondu à l'appel de la Ville, ou sollicités « es-qualité ».

D. La vie des quartiers

Au-delà des intérêts individuels et des associations, l'animation des quartiers est indispensable. La ville est découpée en secteurs géographiques, chacun représenté par un comité de quartier. Animées d'un esprit constructif, ces instances d'intérêt général sont animées par un élu dédié à la vie des quartiers. Les thèmes abordés portent sur l'aménagement, la sécurité, l'environnement et le cadre de vie, la solidarité, la mobilité, ... Les comités de quartier sont idéalement composés de 1/3 d'élus concernés, 1/3 d'habitants bénévoles, 1/3 de représentants d'associations existantes ou de copropriétés présentes dans le quartier.

Les membres adhèrent à la présente charte ; leur signature les engage.

E. Le budget participatif

La Ville peut allouer un budget à un projet initié par des citoyens. Cette équipe aura été sélectionnée dans le cadre d'un appel à projets à vocation culturelle, environnementale, de mixité sociale, de sécurité, etc.

VI. EVALUATION DE LA CHARTE

Cette démarche est l'engagement d'un processus durable évalué, corrigé et complété chaque année.

En conclusion, cette charte traduit l'ambition d'une ville inclusive et solidaire qui transmet et applique les valeurs citoyennes et républicaines et qui facilite la création de liens sociaux entre tous.

ENGAGEMENT CITOYEN

Signature pour siéger
dans un comité
participatif

